

EXAMENS DES COMPTE 2019

QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

Questions de la commission de Gestion

Dicastère 0

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	Fonctionnement		Education	

Question 1

La commune reprend la direction des écoles de St léonard : Qu'est-ce que cela implique pour la ville ? Des coûts supplémentaires sont-ils prévus ? Une réorganisation des deux centres scolaires (Uvrier et St Léonard) est-elle envisagée, y aura-t-il des regroupements de classe ?

Réponse

La ville de Sion reprend dès la rentrée scolaire 2020-2021 la direction administrative des écoles de St-Léonard. Ceci signifie un regroupement administratif des écoles d'Uvrier et de St-Léonard en un même pôle scolaire. Les parents, enseignants et élèves de St-Léonard profiteront dorénavant de diverses prestations sédunoises, comme les services administratifs du secrétariat de la direction des écoles de Sion, du médiateur scolaire, du collaborateur pédagogique, de services informatiques, ... mais ils garderont leurs spécificités (journées de ski, sorties, spectacles, engagements d'enseignants, etc.). Les élèves des deux communes resteront cependant scolarisés dans leurs communes de domicile. Pour l'instant, il n'est donc pas prévu de réorganiser les deux centres d'Uvrier et de St-Léonard, mais de déléguer les compétences de St-Léonard à Sion.

Pour la ville de Sion, cette future collaboration aura comme conséquence avant tout un investissement en temps plus important. En effet, le secrétariat, la direction, le médiateur, le coordinateur pédagogique ainsi que le collaborateur informatique seront régulièrement en contact avec les classes de St-Léonard et interviendront auprès d'elles. En contre-partie, la ville de Sion encaissera pour ces différentes prestations un montant d'environ Fr 80'000.-, montant calculé au prorata du

nombre d'élèves de St-Léonard par rapport aux charges que les écoles de la ville de Sion vont fournir. Au niveau de la direction des écoles de Sion, une réorganisation des tâches sera effectuée.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement		Dotations et variation du personnel	57

Question 2

Augmentation des EPT : Quelles sont les raisons de ces augmentations ?

Réponse

Par rapports aux comptes 2018, les augmentations s'expliquent par les éléments suivants :

- + 10% pour la chargée de communication
- + 20% pour une assistante RH

Ces renforcements d'effectif étaient prévus dans le budget 2019.

L'augmentation par rapport au budget 2019 est principalement due au remplacement de la secrétaire du juge de commune en arrêt maternité et à l'augmentation du nombre de dossiers traités par le juge de commune. Ces deux situations ont engendré des recettes supplémentaires sur les rubriques 110.431 et 110.436.

La légère augmentation sur les heures d'auxiliaires concerne les dames de service, le remplacement de l'huissier et un renforcement temporaire du service informatique.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	110.301	Traitements	70

Question 3

L'augmentation des traitements n'est pas expliquée. Quelle est la raison de cette augmentation ?

Est-ce qu'il s'agit d'un poste supplémentaire, si oui de quel poste ?

Réponse

cf réponse No 2

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.318	Honoraires et prestations de services	70

Question 4

Une augmentation de près de CHF 50'000.00 est constatée. Quelle est la raison de cette augmentation ?

Réponse

Il s'agit principalement de la mise en place de la marque territoriale partagée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	152.330	Pertes sur créances	73

Question 5

Il y a CHF 187'000.00 de pertes sur créances supplémentaires par rapport au budget, est-ce la perte est répartie sur un grand nombre de débiteurs ou se limite-t-elle à quelques contribuables. Cette situation risque-t-elle d'être récurrente les années à venir ?

Réponse

Cette rubrique enregistre les impôts non encaissés des personnes physiques et des personnes morales. Les pertes sont enregistrées après réception des actes de défaut de biens délivrés par les offices des poursuites et des faillites concernés.

Le montant des pertes sur créances 2019 est effectivement supérieur au budget et aux derniers comptes publiés. Cette rubrique est, de par sa nature, extrêmement difficile à budgétiser.

Ces prochaines années, cette rubrique évoluera en fonction du volume des impôts facturés, de la situation économique et de la structure de nos contribuables.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement		Dotations et variation du personnel	57

Question 6

Quelle est la raison de la baisse du personnel de 7.1 EPT par rapport au budget ?

Réponse

Ce tableau exprime les heures travaillées et rémunérées en EPT à l'aéroport. La diminution provient de la carence lors d'un changement de personnel temporaire (départ à la retraite, démission) d'une part et d'autre part, de la non-utilisation du personnel auxiliaire qui travaille sur appel. Pour rappel, les vols d'été 2019 en direction de Palma de Majorque ont été annulés par l'entreprise Buchard SA qui n'avait pas trouvé d'avions pour assurer cette destination. L'aéroport travaille avec son personnel auxiliaire en gestion dynamique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.301	Traitements	83

Question 7

Un poste est vacant depuis mai 2019. Quelles en sont les raisons et quel est le détail de la situation ?

Réponse

Un poste est effectivement vacant depuis mai 2019 suite au départ de la collaboratrice qui occupait le poste d'assistante au délégué à la promotion économique.

A son départ, et en vue de l'organisation future de la gouvernance du dicastère 2, il a été décidé de ne pas procéder immédiatement à son remplacement, mais de garder toutefois le budget pour ce poste.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration afin de cerner au mieux les besoins futurs pour ce poste.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.390	Prestations internes	83

Question 8

Il est précisé qu'il s'agit de prestations pour diverses manifestations, de quelles manifestations plus précisément ?

Réponse

Cette rubrique enregistre les prestations de la voirie municipale pour les manifestations en lien avec l'économie, l'innovation et le tourisme.

Les mises à disposition de personnel et de matériel de la voirie concernent principalement les manifestations suivantes : Marchés de Noël, Chemin des Crèches, Fête du Goût, Grand marché de Pâques, Jardin des vins, etc.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	266.301	Traitements	84

Question 9

On constate une baisse du montant des traitements. Quelle en est la raison ?

Réponse

La diminution provient de la carence lors d'un changement de personnel temporaire (départ à la retraite, démission) d'une part et d'autre part, de la non-utilisation du personnel auxiliaire qui travaille sur appel. Pour rappel, les vols d'été 2019 en direction de Palma de Majorque ont été annulés par l'entreprise Buchard SA qui n'avait pas trouvé d'avions pour assurer cette destination. L'aéroport travaille avec son personnel auxiliaire en gestion dynamique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Subventions	260.365	Subventions accordées à des institutions privées	252

Question 10

Aide au développement économique : Augmentation de CHF 60'000.00 des subventions par rapport au Compte 2018 : Est-ce qu'il y a eu plus d'institutions qui ont bénéficiés de subventions et si oui, à quelles institutions ont-elles été distribuées ? Cette situation présente-t-elle une tendance pour les années à venir ?

Réponse

L'année 2018 a été une année particulière puisque, suite à la non réalisation d'un projet, le compte était de CHF 40'000.- en dessous du budget qui se montait à CHF 80'000.-,

Le dépassement de près de CHF 20'000.- entre le compte 2019 et le budget 2019 s'explique par des aides complémentaires pour l'animation (éclairage, communication, animations) accordées aux commerçants de l'avenue du Midi durant la période de Noël et de Cœur à Cœur.

La tendance pour les années futures est à la stabilisation à hauteur de CHF 80'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Subventions	260.365	Subventions accordées à des institutions privées	252

Question 11

Institut de recherche CRR-SUVA : Le montant des subventions est en baisse, quelle en est la raison ?

Réponse

La subvention accordée à l'institut de recherche CRR-SUVA découle de la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges qui impose aux communes site de prendre à leur charge 10% de la masse salariale. Les instituts de recherche de niveau tertiaire financés ou subventionnés par le Canton sont également concernés. Ce montant découle donc

directement du budget de fonctionnement de l'institut qui a réduit son activité en 2019.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.381	Attributions aux financements spéciaux	84

Question 12

A quoi doit servir le fond de financement spécial « Energie », comment est-il prévu de l'utiliser sur quelle période et selon quelle modalité ?

Réponse

Ce fonds à financement spécial va servir à financer pour les 3 prochaines années un des volets de la politique énergétique de la Ville de Sion, à savoir les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les modalités d'utilisation sont définies dans le règlement et son annexe.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement		Dotations et variation du personnel	57

Question 13

3.55 EPT de plus que prévu au budget : Quelle est la raison de cette augmentation des EPT ?

Réponse

Cette augmentation est due à la titularisation de différentes personnes. Il n'y a eu aucun changement au niveau du personnel employé à la direction des écoles, mais plusieurs personnes ont été titularisées dans d'autres secteurs :

- 5 auxiliaires de conciergerie
- une assistante socio-éducative à La Bruyère (salaires entièrement pris en charge par l'Etat
- une personne à la Maison de la Nature à Montorge (gardienne des lieux)

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Subventions	302.366	CO de Grône	253

Question 14

Est-ce qu'il y a moins d'étudiant Sédunois qui suivent la filière Sports-Etudes, le cas échéant, quelles en sont les raisons ?

Réponse

Nous constatons en effet une baisse du nombre d'élèves sédunois fréquentant la filière Sports-Etudes et les raisons sont à chercher du côté des associations cantonales qui fixent les exigences pour obtenir ce statut. La ville de Sion, tout comme les autres communes associées, prend en règle générale note des sélections faites par les associations et donne son accord de principe au financement décidé dans l'ordonnance cantonale concernant les structures suprarégionales du cycle d'orientation.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Subventions	320.365	EJMA	254

Question 15

Une différence importante du montant de la subvention entre le budget et les comptes est constatée (plus de CHF 13'000.00) : quelle en est la raison ?

Réponse

L'EJMA a déménagé. La partie qui a augmenté est la valeur de mise à disposition des locaux. La villa que l'EJMA occupait coûtait à la ville 21'600.- annuels et la contrevaletur des espaces occupés aujourd'hui dans le bâtiment de l'ancien hôpital est évaluée à 56'400.-. (budget : 43'800.- / ce dernier a été adapté en fonction du nombre de m2 utilisé par l'EJMA). En soi, la subvention financière que l'EJMA reçoit n'a pas augmenté.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Subventions	320.365	Activité culturelle des écoles	255

Question 16

Baisse importante de la subvention : Pour quelle raison le montant budgété n'a pas été utilisé ?

Réponse

En 2019, Fr. 26'760.- ont été affectés aux activités culturelles des écoles sur un budget total de Fr. 50'000.-. Quatre entités culturelles ont été partenaires de la Ville pour favoriser l'accueil de classes en 2019: le Théâtre de Valère, les Héros Fourbus, le Sion Festival et la Ferme-Asile. Le montant de Fr. 26'760.- correspond aux collaborations effectuées avec le Théâtre de Valère, les Héros Fourbus et le Sion Festival, tandis que les activités culturelles proposées par la Ferme-Asile (Fr. 10'000.-) sont comprises dans le montant de la subvention annuelle allouée à l'Association Ferme-Asile, selon la Convention qui lie la Ville et l'Association. Le départ de Mme Gaëlle Métrailler et la vacance de poste de délégué culturel pendant deux mois et demi, de mi-juillet à début octobre 2019, ont influé sur l'utilisation du budget alloué, en ne permettant pas de mettre en place des projets sur la deuxième partie de l'année 2019.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	400.300	Jetons de présences	107

Question 17

Commission des apprentis : Est-ce que le montant alloué pour la visite des entreprises formatrices est suffisant ? Une évaluation de la situation a-t-elle été établie et cette dernière est-elle satisfaisante ?

Réponse

L'article 27, lettre d, de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) du 13 juin 2008, précise que la commission communale de formation professionnelle est notamment chargée de visiter, au moins une fois, les apprentis de première ou de deuxième année sur leur lieu de travail et de s'entretenir avec les formateurs en entreprise.

Il lui incombe également de prendre les mesures nécessaires pour les jeunes qui n'auraient pas trouvé de place d'apprentissage.

Ainsi, en 2019, la commission communale de formation professionnelle, en partenariat avec le Bureau des Métiers, a mis sur pied une bourse de l'apprentissage qui s'est déroulée le mercredi 10 avril 2019.

L'objectif était de mettre en relation les entreprises formatrices et les jeunes en recherche de formation, dans une période souvent considérée comme défavorable, puisque proche de la rentrée scolaire et professionnelle.

Les échanges entre futurs patrons et jeunes se sont déployés à l'occasion de ce speed jobbing, afin d'offrir le maximum d'opportunités de rencontres.

Ces rencontres express ont eu lieu dans des espaces dédiés. Les entretiens se sont déroulés de manière autonome avec la bienveillante présence des membres de la commission et de professionnels de l'accompagnement.

Ce modèle a permis de réunir en un même lieu des groupes formés d'un employeur et d'une ou un candidat-e, de réaliser des rencontres par période d'une quinzaine de minutes et de s'entretenir des attentes respectives de chacun.

L'exercice s'est conclu sur une centaine d'entretiens en faveur de 73 jeunes et la participation de 18 entreprises formatrices.

La Ville de Sion souhaite maintenir ces efforts, notamment dans le climat d'incertitude économique actuelle. Dès lors et afin de remplir à satisfaction cette mission, la commission, déjà renforcée en 2019, a souhaité s'adjoindre les compétences de nouveaux commissaires communaux (3 à 4).

Ils devraient accompagner prochainement la réalisation des objectifs attribués aux six membres en fonction. Le budget 2020 tient compte de cette augmentation des effectifs.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement		Dotations et variation du personnel	57

Question 18

Quelle est la raison de la baisse du personnel de 3.3 EPT par rapport à 2018 ?

Réponse

Cette différence s'explique par 3 raisons:

1. Départs à la retraite de policiers: Dans ce cas de figure, les aspirants sont sélectionnés et engagés à l'avance, en prévision des départs à la retraite. La police municipale était donc de ce fait en léger surnuméraire durant cette période. Cette pratique n'est pas la même pour les policiers démissionnaires qui sont quant à eux remplacés par des policiers déjà formés.
2. Un congé maternité à la police avec engagement d'une remplaçante durant 6 mois.
3. Vacance du poste de chef du CSI du 15 avril au 1er septembre.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.441	Patentes d'alcool et débit de boissons	120

Question 19

Une différence importante des montants perçus est constatée, quelle en est la raison ?

Réponse

Cette rubrique correspond à la part communale du montant prélevé par l'Etat du Valais sur le chiffre d'affaires des établissements publics et à la délivrance des autorisations d'exploiter ces établissements. Le montant total et les fluctuations ne sont pas en lien avec l'activité municipale.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506.469	Autres subventions acquises	

Question 20

Les subventions perçues sont insuffisantes pour garantir l'autofinancement du fonctionnement des Ambulances. Le fond à financement spécial ne permet plus d'amortir les pertes (solde négatif) :

Quelle est la perspective pour les Ambulances à Sion ? Quelle est la volonté du conseil communal ?

Où en est le dossier du déménagement des Ambulances vers le site de l'hôpital ?

Réponse

Le dossier des ambulances est actuellement (mai 2020) en discussion avec l'Etat du Valais (SSP), avec pour objectif reconnu le maintien du CSU de Sion à la condition explicite d'obtenir des subventions permettant une neutralité des coûts. Le dossier de leur localisation est conduit avec le même objectif et un déménagement ne pourra se faire que si les subventions le permettent.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	602.451	Participation du canton	133

Question 21

Quelle est la raison de la baisse de participation du canton de CHF 83'000.00 ?

Réponse

La participation cantonale est proportionnelle aux travaux réalisés et facturés. Les règles sont très précises. Les subventions peuvent correspondre, selon l'exercice, à des travaux réalisés sur 2 ans, d'où la non-corrélation avec la rubrique 602.314.

- Entretien du Rhône 70%
- Entretien rivières, canaux, dépotoirs et torrents 50%

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre
6	Fonctionnement	606.452	Participation de commune

Question 22

Le montant figurant aux comptes est de 8 % inférieur à celui prévu au budget : Quelle est la raison de cette baisse ?

Réponse

La répartition des frais de la Step de Châteauneuf est basée sur les débits. La Ville de Sion doit impérativement poursuivre ses investissements dans le PGEE afin de diminuer sa participation financière à la Step (séparation des eaux usées et des eaux claires).

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	607.490	Prestations internes	136

Question 23

Quelle est la raison de la différence entre le montant prévu au budget et celui figurant dans les comptes, quelles sont les prestations internes qui sont touchées par cette baisse ?

Réponse

Le budget a été surévalué pour l'entretien du parc véhicule de la voirie de quelques Fr. 60'000.-.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	601.50	Investissement propre	209

Question 24

Achats de véhicules : Pourquoi cette augmentation de CHF 40'000.00 par rapport au budget ? Quels véhicules ont été achetés ?

Réponse

- Une saleuse à Fr. 19'000.-
- Le solde du Holder (véhicule de déneigement des trottoirs) Fr. 131'000.-
- Le véhicule d'entretien pour les Agettes Fr. 29'662.-

- Une laveuse Meli Fr. 237'553.90
- Un véhicule de service de transport Fr. 27'500.-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	606	Epuration des eaux	211

Question 25

De nombreux problèmes avec les STEP ont été relevés dernièrement dans la presse (Reportages dans le Nouvelliste Avril 2020).

Est-ce que dans le futur des dépenses importantes sont à prévoir ? Si oui quels sont les montants à envisager ? Les travaux à effectuer sont-ils déjà connus, quels sont-ils ?

Réponse

Oui, dans le futur, de fortes dépenses imposées par la loi sont à prévoir à l'horizon 2035-2040 pour le traitement des micropolluants à la Step de Châteauneuf. Les montants seront de l'ordre de 25 millions.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.318	Honoraires et prestations de services	148

Question 26

Quelle est la raison de la baisse de CHF 142'000.00 ?

Réponse

La baisse de Fr 142'000.- concerne les bâtiments gérés et planifiés par OIKEN. Elle est due au report des investissements d'entretien, prévus dans le cadre d'une gestion planifiée. L'avenir de certains bâtiments, tels que celui de Crans-Montana ou le siège de la société à l'av. de l'Industrie, est incertain (vente possible pour l'un, impact potentiel du projet Ronquoz 21 pour l'autre), et impose raisonnablement un temps de réflexion avant de procéder à des travaux importants.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	852.318	Honoraires et prestations de service	156

Question 27

Une augmentation de plus de CHF 18'000.00 n'est pas expliquée dans la brochure. A quoi cela correspond ?

Réponse

Elle correspond à des prestations de transports supplémentaires pour les manutentions nécessitant de recourir à des entreprises tierces, à des prestations de recyclages (ECOBOIS) et à des prestations d'expertises ponctuelles en lien avec des aménagements urbains (génie civil et paysagistes).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	856.318	Honoraires et prestations de services	157

Question 28

L'augmentation par rapport au budget pour le compte comprenant le poste : « Vélo en libre-service » est de CHF 38'000.00.

Quelle est la situation de l'utilisation des Vélos en libres service ?

Une évolution de l'offre est-elle prévue, quelles en sont les perspectives ?

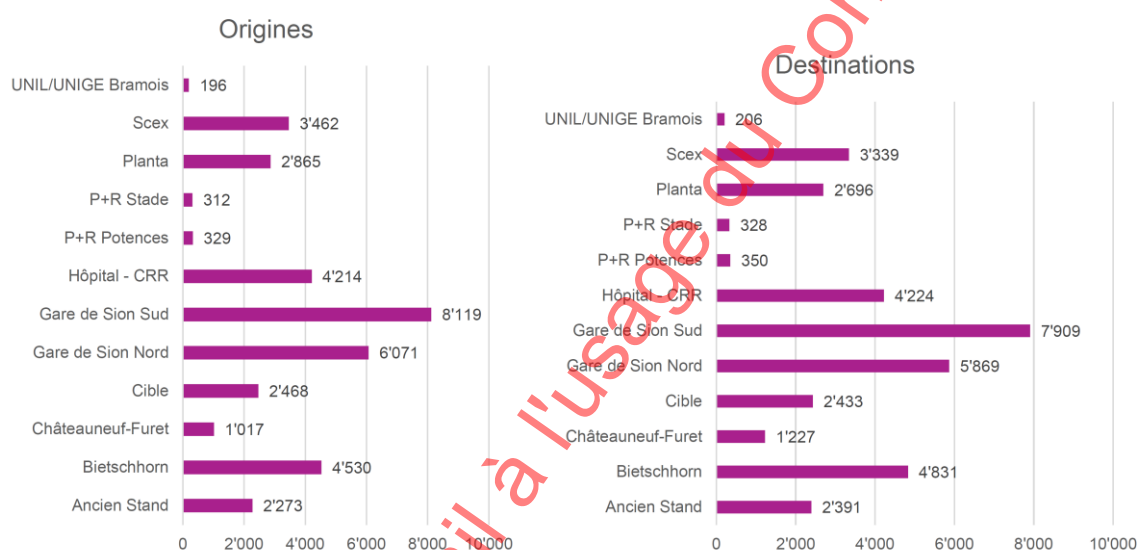
Réponse

L'augmentation de la rubrique ne porte pas sur les prestations des vélos en libre-service mais sur des expertises ponctuelles de mobilité menées, notamment, dans le cadre de partenariats avec le Canton, en particulier sur des aménagements routiers et de mobilité douce.

Concernant la situation des vélos en libre-service, les statistiques sont les suivantes : Durant l'année 2019, 3 nouvelles stations Publibike ont vu le jour (Bramois IUKB / P+R Potences / P+R Echutes-Stade). Le réseau compte désormais 12 stations et 73 vélos dont la moitié sont des vélos à assistance électrique. Le nombre d'emprunts/transactions est passé de 12'432 en 2018 à 23'302 en 2019. Les stations les plus utilisées sont la Gare, Bietschhorn et l'Hôpital.

Transactions	2017 (Jan. – Déc.) 7 stations 43 vélos	2018 (Mars – Déc.) 9 stations 54 vélos	2019 (Jan. – Sep.) 12 stations 73 vélos
	1'370	12'416	18'420

Origines et destinations



Conformément au budget 2020 voté par le Conseil général il est projeté la création de deux nouvelles stations supplémentaires dans le cadre de partenariat externe durant l'année 2020.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.427	Revenus des biens du patrimoine administratif	157

Question 29

Location du dépôt des Bus : Pourquoi une différence par rapport au budget ?

Réponse

Le loyer du dépôt pour les bus sédunois s'élève à Fr. 315'000.- + charges (y compris les contrats d'entretien annuel des installations techniques).

Le budget 2019 prévoyait une recette globale de Fr. 340'000.- sur la rubrique 856.427 « Revenus des biens du patrimoine administratif ».

Conformément au contrat de location, les comptes 2019 ont enregistré, d'une part, un loyer de Fr. 315'000.- (rubrique 856.427) et, d'autre part, des charges facturées au locataire pour Fr. 54'400.- (rubrique 856.436).

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	858.xxx	Voies Ferrées industrielles	157

Question 30

Quel est l'avenir des voies industrielles ?

Réponse

Une analyse conjointe Ville – Canton menée en 2019 a montré qu'une relocalisation des activités de CFF Cargo sur le site de Chandoline n'était pas techniquement envisageable. La réalisation d'une nouvelle gare marchandise dans le Valais central se heurte à ce stade à plusieurs obstacles de faisabilité.

Les voies industrielles jouent encore un rôle majeur pour certaines entreprises et dans le maintien d'un report modal : le maintien des raccordements propriété de la Ville de Sion moyennant des partenariats financiers avec les entreprises concernées est donc projeté tout en étudiant une utilisation sur certains tronçons pour des mobilités douces. A noter que la voie industrielle de la Blancherie a été reprise par les CFF en 2019.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	852.50	Nouvelles serres communales	227

Question 31

Nouvelles serres communales : quelle est la situation de ce dossier ? La convention avec la ville de Sierre est-elle définie et quels en sont les principaux éléments ?

Réponse

Les villes de Sion et de Sierre ont signé une convention de partenariat en 2019 qui prévoit le versement de la contribution financière sierroise pour les serres qui seront construites pour la production florale liée à ses besoins. Cette convention, valable pour 30 ans, précise aussi les modalités de production annuelle des besoins sierrois,

les coûts d'exploitation imputés annuellement à Sierre et la coordination entre les deux communes.

L'optimisation du projet architectural se poursuit, il est prévu de soumettre le crédit d'engagement au Conseil général en 2021.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	852.50	Aménagement des espaces publiques	227

Question 32

Quelle est la répartition financière de ces différentes rubriques (quels montant sont alloués à quels projets) ?

Réponse

Pour 2019, les factures ont été imputées sur la rubrique 852.5034 comme suit :

- Jardin public de la Blancherie : 60'000
- Rue et square de la Cotsette : 160'000
- Jardin public de Bramois : 650'000
- Aménagement arrière IUKB : 60'000
- Rue et square des Condémines : 460'000
- Carrefour ouest : 20'000
- Rue de la Plaine : 25'000
- Rampe St Georges : 190'000
- Rue de l'Industrie : 60'000
- Divers : 105'000

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	856.58	Liaison plaine-montagne	228

Question 33

Liaison plaine-montagne : Quel est l'état d'avancement du dossier ?

Réponse

La demande de concession et d'approbation des plans conforme au droit des installations du transport à câbles a été déposée le 21 août 2019 auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

Par courrier du 28 janvier 2020, l'OFT nous a informé de l'ouverture de la procédure de concession et d'autorisation de construire du projet de construction de la nouvelle télécabine "Sion-Les Mayens de l'Hôpital".

La prochaine étape, la mise à l'enquête publique, débutera dès l'approbation du concept de piquetage et l'autorisation de piquetage par l'OFT.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Subventions	856.365	Navettes autonomes	262

Question 34

Quelle est la situation du développement des navettes autonomes ? Une d'elle sera-t-elle déplacée dans le secteur d'Uvrier comme déjà évoqué ?

Réponse

Les demandes en lien avec les autorisation d'exploitation à Uvrier sont en cours d'examen auprès des offices fédéraux, une mise en exploitation est prévue pour le changement d'horaires en décembre 2020. L'impact du COVID-19 a nécessité l'arrêt de l'exploitation et l'impactera fortement les prochains mois. Des solutions alternatives / report de l'exploitation sont en cours d'examen.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Subventions	856.365	Bus Sédunois	262

Question 35

La Cogest souhaite avoir le détail de la fréquentation des différentes lignes des Bus sédunois.

Réponse

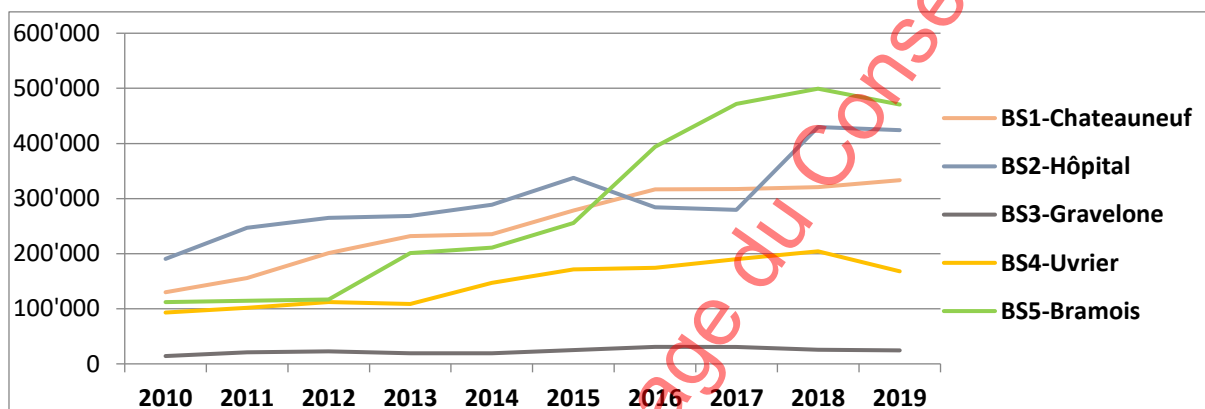
Entre 2010 et 2019, la fréquentation globale sur le total des 5 lignes a presque triplé et même plus que quadruplé sur la ligne de Bramois. Le nombre de voyageurs passe ainsi d'un peu moins de 540'000 à plus de 1'420'000 personnes par année.

Une légère diminution de fréquentation des bus sédunois est à noter entre 2018 et 2019 possiblement due aux travaux dès début juin en ville de Sion.

Davantage d'informations concernant la fréquentation des bus sédunois sont disponibles dans la figure ci-dessous.

Lignes	2010	2011	2012	2013	2014
BS1-Chateauneuf	129'962	155'974	201'309	231'590	235'333
BS2-Hôpital	190'476	247'065	265'028	268'139	288'960
BS3-Gravelone	14'148	20'874	22'914	19'050	19'288
BS4-Uvrier	93'152	101'961	112'258	108'713	146'926
BS5-Bramois	112'076	114'534	116'568	200'837	210'652
Total	539'814	640'408	718'077	828'329	901'159

	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 18/19	évolution 10/19 (%)	évolution 10/19 (X)
	278'388	316'755	317'058	320'971	333'279			
	337'583	283'985	279'631	429'709	424'064	4%	156%	2.56
	25'137	30'574	30'660	25'866	24'618	-2%	123%	2.23
	171'687	174'169	190'088	204'241	167'857	-4%	74%	1.74
	255'799	393'938	471'531	499'359	470'443	-19%	80%	1.80
	1'068'594	1'199'421	1'288'968	1'480'146	1'420'261	-6%	320%	4.20
						-5%	163%	2.63



Bus sédunois - Nombre de voyageurs transportés de 2010 à 2019 (sans les lignes scolaires)
NB : pour mémoire, fin 2015, l'arrêt principal du quartier de Champsec a été desservi par la BS5 au lieu de la BS2.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
8	Subventions	856.365	Subventions ponctuelles	262

Question 36

Quelles sont les institutions touchées par ces subventions ?

Réponse

La contribution supplémentaire est liée au soutien par la Ville au projet CarVelo2Go du TCS / Fond de soutien engagement Migros.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page

9	Fonctionnement	901.314	Entretien de biens immobiliers	166
----------	-----------------------	----------------	---------------------------------------	------------

Question 37
Quel est le détail des entretiens de biens immobiliers ?
Réponse

Il s'agit de divers travaux courants sur les immeubles et aménagements extérieurs des centres sportifs des Glareys, de Tourbillon, de l'Ancien Stand et de la Garenne : notamment, des travaux d'entretien, de réfection, de dépannage voire de réparation. Cette rubrique contient également des contrats d'entretien d'installations techniques (ventilation, éclairage, contrôle d'accès, contrôle géodésique, etc.).

Cette rubrique a pour vocation de maintenir la qualité des installations, par exemple en 2019, par l'installation d'un adoucisseur d'eau sanitaire, des dépannages sur des installations de ventilation ou encore de l'ascenseur au centre sportif de Tourbillon, une intervention sur la chaudière à gaz à l'Ancien Stand, des réparations sanitaires à la Garenne, etc.

Une réfection des places et des abords des centres sportifs comme par exemple devant la tribune principale du Stade de Tourbillon, en lieu et place de nombreuses et disparates structures de débits de boissons et nourritures.

Il s'agit également d'entretiens des terrains de jeu multisports des centres sportifs des Glareys, de Tourbillon, de l'Ancien Stand et de la Garenne : interventions par des entreprises spécialisées pour les travaux ne pouvant être effectués par le service comme par exemple les programmes de carottage, vibrasol, épandage de sable, sursemis, réparations ou remplacements des systèmes d'arrosage, corrections de planimétrie, mise aux normes de mains courantes autour des surfaces de jeu, etc. (terrains de football, piste de bmx, terrains de beach-volley, piste finlandaise, terrains de basket et terrain synthétique, terrains de pétanque, terrains et équipements d'athlétisme comme la fosse de saut en longueur, les zones de lancer, etc...).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	902.314	Entretien de biens immobiliers	167

Question 38
Certains travaux ont-ils été reportés (CHF -53'000.00) ? De quoi provient cette différence ?

Réponse

L'écart s'explique par la temporalité entre l'élaboration du budget 2019 antérieure à la ratification du Message par le Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein air de la Blancherie. En d'autres termes, des travaux n'ont pas été exécutés (respectivement des montants économisés en 2019) puisque prévus dans le cadre de ladite réfection.

Par ailleurs, des travaux impératifs sur l'assainissement des façades des bassins de la piscine de la Sitterie ont été exigés par l'autorité cantonale compétente. La priorité a dû être mise sur ces travaux d'investissement afin de pouvoir ré-ouvrir en 2020.

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	903.314	Entretien de biens immobiliers	168

Question 39

La différence de CHF 45'000.00 n'était-elle pas prévisible ? Comment les besoins sont-ils évalués ?

Réponse

Des travaux prévisibles peuvent faire l'objet d'une planification en coordination avec différents dicastères comme les Travaux publics et environnement, Bâtiments et constructions ou Urbanisme et mobilité.

D'autres s'expliquent par la loi de la nature comme par exemple ceux dus aux intempéries d'août 2018 qui ont eu des répercussions comptables et d'exécution sur plusieurs mois en l'occurrence ici jusqu'en 2019.

Par exemple dans cette rubrique, l'écart s'explique par la fin des travaux au jardin des neiges pour la réhabilitation du drainage du bas de la pente de la piste, et dans la foulée de la réfection de pente de 2018, le réensemencement complet du jardin des neiges.

De même, à la patinoire de l'Ancien Stand par exemple, des réfections de portes de secours et du tapis de protection de sol intérieur défectueux ont comporté un caractère imprévu et impératif.

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
9	Fonctionnement	907.301	Traitements	169

Question 40

Pourquoi les traitements ont-ils augmentés ? Quelle est la situation générale avec le personnel du RLC ?

Réponse

Les offres et fréquentations ont augmenté, notamment en lien avec le Tipi Terrain d'Aventure, les Sédun'estivales, et l'accompagnement général et par conséquent le recours à des heures de moniteurs ou stagiaires.

Comme indiqué lors du plénum du 25 février 2020, les effectifs en répartition d'EPT sont restés équilibrés et inchangés entre animateurs et éducateurs, de même que le nombre d'EPT total.

Toute l'équipe du RLC a participé à un team-building sur la dynamique d'équipe en 2019, elle est actuellement au bénéfice d'une supervision d'équipe, interrompue durant la période de confinement, qui reprendra fin mai 2020. En 2019 dans le cadre du dicastère et avec toute l'équipe, une analyse de toutes les activités et des projets sur l'année a débouché sur la création de tableaux de bord dynamiques par pôles, offrant un bon outil de pilotage afin d'optimiser les ressources et les synergies au sein du RLC. Ce travail a nécessité une forte implication tant du dicastère que des membres de l'équipe avec un résultat très positif.

Actuellement un poste d'animateur-trice socioculturel à 70% est au concours suite au départ de Mme Gaëlle Bianco qui s'est mise à son compte.

L'ambiance de travail est bonne ainsi que la collaboration entre les différents pôles. Des colloques hebdomadaires auxquels participent selon leur disponibilité, la conseillère municipale ou le chef de service favorisent les échanges et le suivi des projets. La gestion administrative du RLC est assurée avec efficacité par le responsable qui coordonne les activités des quatre pôles en respectant leur autonomie et en favorisant la collaboration avec les différents services de la Ville. Malgré le semi-confinement et la fermeture physique des sites au public, l'activité de toute l'équipe s'est poursuivie à distance ou via les réseaux sociaux à l'adresse des populations concernées par le RLC. Toute l'équipe a repris ses activités en présentiel depuis le 11 mai dans le respect des normes sanitaires édictées et en développant ou adaptant actuellement des activités d'animation pour la population sédunoise en vue de cet été en raison de COVID-19.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissements	903.50	Patinoires et jardin des neiges	234

Question 41

Quelle est la situation générale des patinoires ?

Plus particulièrement pour :

- **Patinoire de tourbillon**

« Remplacement 1pour1 » : Le changement de la machine n'est-il pas fait en garantie ?

Oui, le changement est au bénéfice d'une garantie. Pour rappel, ce changement a été réalisé sans frais pour la Ville. A ce jour, la suite prévue et annoncée des travaux inscrits au budget implique la réfection de la piste par la construction d'un fond de forme solide. Par ailleurs et dans l'intervalle, la Ville attend une réponse du prestataire de production de froid quant aux pannes survenues durant la saison afin de résoudre les problèmes avant la prochaine saison et par conséquent la signature de la réception d'ouvrage qui libérera, condition sine qua non, l'acompte final.

Dans une vision plus générale, à court et moyen terme, en raison des hausses des moyennes de températures et le très fort rayonnement sur la surface de glace pouvant atteindre plus de 25 degrés à certains moments de la journée (!) ces dernières saisons, un montant d'étude pour la pose d'un toit sur la surface de glace à l'instar d'autres patinoires de plaine en Suisse sera proposé dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification financière. Il n'est pour l'heure pas possible de communiquer un chiffre sur ce montant nécessaire et sur lequel le dicastère Bâtiments & Construction planchera prochainement.

Dans sa vision à long terme, tenant compte du projet de liaison plaine-montagne et des changements climatiques, la Ville a débuté un questionnement quant à la localisation du jardin des neiges. D'ici-là, ces deux installations - patinoire et jardin des neiges - étant intimement liées par l'apport de neiges au jardin provenant du rejet de la surfaceuse à glace, la pérennité à moyen terme doit être maintenue.

- **Patinoire de l'ancien Stand**

CHF 950 k budgétés pour des travaux en 2019 :

Comment ont été utilisés les CHF 838'000.00 dépensés, quel est le détail des travaux préparatoires mentionnés ?

Des montants ont été versés pour des sondages dans la piste et dans le volume de la patinoire ainsi que pour des honoraires d'ingénieurs en vue du début des travaux. Les comptes 2019 intègrent également une partie des travaux initialement prévus en tout début d'année 2020.

Le processus des travaux est actuellement interrompu par un recours avec effet suspensif intenté par l'un des soumissionnaires dans le cadre de la procédure

fondée sur les marchés publics. Bien que le recours susmentionné ait été rejeté au tribunal cantonal, la Ville est à ce jour suspendue à un éventuel nouveau recours au tribunal fédéral. En conséquence, les travaux devraient s'échelonner jusqu'à fin 2021 avec l'accord de l'inspecteur OPAM. Ledit inspecteur permettra toutefois l'utilisation de la patinoire, en l'état, une saison supplémentaire en raison de l'argument évoqué et de la solution proposée qui respecte la loi OPAM en vigueur, selon son rapport 2020.

A noter que dans ce dossier, la Ville s'est constamment attachée à la sécurité afin que cette installation soit conforme tant aux normes usuelles relatives à ces installations qu'aux prescriptions de l'OPAM, ce qui a été validé par les services cantonaux compétents en la matière.

Les choix techniques qui ont guidé ce projet de réfrigération sont fondés sur une analyse fine des spécialistes mandatés et une pondération raisonnée des enjeux sécuritaires, temporels, financiers et techniques proprement dits.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Subventions	906.365	Institutions privées	263

Question 42

Pro forma : Jusqu'à quelle date cette subvention est-elle valable ? Quand sera-t-elle rediscutée ?

Réponse

Cette subvention est régie par une convention spécifique de subventionnement quadriennale conclue entre la Ville de Sion et l'Association gestionnaire Pro Forma pour la période 2019-2022. L'évaluation de ladite convention en vue de son renouvellement est prévue un an avant son terme, soit en janvier 2022.

Questions de la commission d'environnement et d'urbanisme

Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement		Crédits supplémentaires	47

Question 1

En cette dernière année de législature, il n'est jamais trop tard pour apprendre et comprendre.

Pourrait-on avoir une succincte explication concernant les crédits supplémentaires liés et non liés ?

Ainsi, nous pourrions quitter nos fonctions de commissaires plus intelligents que nous n'y sommes entrés.

Réponse

Les dépassements supérieurs à Fr. 50'000.- et à 10% de la dépense prévue au budget sont soumis au législatif, soit pour information s'il s'agit d'une dépense liée, soit pour décision dans les autres cas.

La définition des dépenses liées est donnée par l'Ordonnance sur la gestion financière des communes qui précise à son art. 68 :

¹ « Une dépense est considérée comme liée :

- a) lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement;
- b) lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi;
- c) lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

² Le Conseil communal décide des dépenses liées. »

L'élaboration des deux formulaires de crédit supplémentaire (pour information / pour décision) s'est faite en étroite collaboration entre la Municipalité et la Présidence de la Commission de gestion.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement		Dotation et variation du personnel	57

Question 2

Le budget prévoyait une diminution du nombre d'auxiliaires, pour atteindre environ 65 EPT, or les comptes relèvent ce chiffre à plus de 75 (encore plus élevé que les comptes 2018).

Comment expliquer ce phénomène ?

Réponse

Il y a deux raisons principales à cette augmentation des collaborateurs auxiliaires :

1) Engagements d'auxiliaires pour remplacer des collaborateurs-trices absent-e-s :
Par exemple :

- dans la section 110 pour remplacer la secrétaire du juge en congé maternité,
- aux parcs et jardins où un des deux horticulteurs engagés visait à remplacer un collaborateur ayant épuisé son droit aux indemnités
- ou le remplacement au CSU d'une ambulancière en congé non payé depuis juin 2019.

2) Volonté de remplacer des auxiliaires partis en cours d'année par des titulaires.
Par exemple, la voirie a titularisé 5 auxiliaires pour remplacer des collaborateurs partis en 2019.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement		Revenus de fonctionnement	59

Question 3

**Le prix des terrains semble être en augmentation. Pour quelle raison ?
Peut-on connaître les prix négociés ces dernières années ?**

Réponse

Les prix des terrains varient en fonction des zones, de la demande et d'éventuels bâtiments construits. Pour cette raison, la Ville lors d'acquisitions ou de ventes, mandate des professionnels de l'immobilier qui font une expertise tenant compte de ces paramètres.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement		Évolution des recettes fiscales	60

Question 4

On constate une baisse des impôts sur la fortune et surtout sur le bénéfice.

Comment expliquer cette baisse des impôts sur les bénéfices déjà ces 2 à 3 dernières années ?

Réponse

Les comptes 2019 intègrent les correctifs des années fiscales antérieures à 2017, le solde de la taxation 2017, une grande partie de la taxation 2018, une estimation du solde des recettes à encaisser 2018 et l'intégralité de la taxation 2019 estimée.

Les comptes publiés varient donc fortement en fonction de nos prévisions pour les taxations à effectuer et des correctifs des années antérieures.

En analysant l'évolution des taxations définitives sur la dernière décennie, nous constatons que les taxations 2012 à 2014 des personnes morales ont été sensiblement plus importantes que les autres années de taxations.

Avec le décalage entre l'année de taxation et le moment de la taxation définitive (entre 2 et 4 ans pour les personnes morales), l'incidence des taxations 2012 à 2014 a impacté positivement les comptes 2014 à 2017.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Bilan		Bilan détaillé	240

Question 5

**Actions : on passe de 1,2 millions à 80'000.- Que s'est-il passé ?
Quelle est la volonté de la ville en la matière ?**

Réponse

La Ville de Sion détient des participations financières, notamment, dans des sociétés hydroélectriques et des remontées mécaniques de la région. Ces participations sont enregistrées en patrimoine administratif et non financier (page 240 – rubrique 15 « Participations permanentes »).

Historiquement, la Ville détenait quelques actions à la Banque cantonale du Valais (valeur Fr. 81'790.-) et, depuis 2017, dans la société Lizerne et Morge SA. Conformément à la décision prise au moment de l'achat des actions de Lizerne et Morge SA, une partie de ces dernières ont été revendues à l'esr SA en 2018 et aux communes concédantes concernées en 2019.

Il n'y a pas une volonté politique de la ville d'investir dans des actions pour faire de la spéculation boursière par exemple. Cette activité ne faisant pas partie des missions d'une administration publique.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	100.300	Rétribution des autorités	69

Question 6

Peut-on obtenir un résumé du nombre de séances par commission par année, le nombre de messages traités par ces dernières, le nombre de plénums, Evolution depuis la législature précédente (2013-2019).

Réponse

Nous ne tenons pas de statistiques du nombre de séances effectuées par le conseil communal et les commissions. Cela s'est fait par le passé lorsque les conseillers étaient rétribués à l'heure, voire au nombre de séances effectuées. Ceci dit, le nombre de séances du conseil municipal oscille entre 23 et 25 en fonction du calendrier.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	150.424	Produits exceptionnels, plus-value	73

Question 7

Les 4 millions reçus pour les terrains de l'ancienne voirie sont-ils le premier acompte ?

Et comment va se dérouler la suite des versements ?

Réponse

Conformément à l'acte signé avec la Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du canton du Valais (CAPAV) pour la vente des terrains de l'ancienne voirie municipale, la Ville a reçu en 2019 un premier acompte de Fr. 4,0 mios. Le deuxième acompte de Fr. 4,0 mios sera libéré d'ici la fin 2020 et le solde, soit Fr. 4,7 mios, courant 2021.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
1	Fonctionnement	116.50	Informatique	179

Question 8

La GED : a-t-on déjà une vision globale ? Quel pourrait-être le coût final du projet ?

Réponse

Le coût final du projet GED (2020-2026) pour sa mise en place est estimé actuellement à env. CHF 1,7mio.

Il se répartit entre les frais liés aux logiciels pour environ CHF 700'000.- et CHF 1 mio pour l'installation/suivi du projet.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Fonctionnement	260.331	Amortissement du patrimoine admin	83

Question 9

The Ark : la participation va-t-elle se poursuivre et sinon quel montant la commune va-t-elle « économiser » dès 2021 ?

Réponse

La contribution à la Fondation The Ark va se poursuivre dans les années futures. Elle se monte à CHF 70'000.- par année.

Les communes de Viège, Sierre, Bagnes, Martigny et Monthey s'acquittent du même montant.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
2	Fonctionnement	260.365	Economie, innovation et tourisme	252

Question 10

Aide au développement économique est passé de 40'000.- en 2018 à 100'000.- en 2019

A qui vont ces aides ? Sur quels critères se base-t-on pour les accorder ?

Réponse

En préambule, il convient d'indiquer que le budget du poste « aide au développement économique » est stable ces dernières années à hauteur de CHF 80'000.-

L'année 2018 a été une année particulière puisque, suite à la non réalisation d'un projet, le compte était de CHF 40'000.- en dessous du budget qui se montait à CHF 80'000.-

Le dépassement de près de CHF 20'000.- entre le compte 2019 et le budget 2019 s'explique par des aides complémentaires pour l'animation (éclairage, communication, animations) accordées aux commerçants de l'avenue du Midi durant la période de Noël et de Cœur à Cœur.

Ces aides vont à des projets ou à des associations favorisant le développement économique local. Parmi les bénéficiaires en 2019, nous pouvons mentionner :

- L'aide au service de livraison à domicile à vélo par la prise en charge par la municipalité du tiers du coût de livraison, soit Fr. 4.- par livraison ;
- Le soutien à des manifestations mettant en avant Sion (FIS World Cup Sion-Veysonnaz)
- Participation aux événements économiques organisées par la CVCI.

Une partie du budget est également utilisée pour la promotion des animations de Noël organisées par les associations telles que le Marché de Noël. Cela consiste notamment en la publication du booklet de Noël distribué à tous les ménages du Valais central afin d'inciter les Sédunois et les voisins de Sion de consommer à Sion durant cette période.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, le projet ou la manifestation doit contribuer de manière significative au rayonnement de Sion dans les domaines de l'économie, de l'innovation et du tourisme. Différents critères doivent être remplis, notamment :

- Apporter une contribution significative au rayonnement de Sion
- Être en adéquation avec les valeurs et l'identité de Sion ;
- Apporter des bénéfices pour Sion, que ce soit en terme d'image, de valeurs, de retombées touristiques ou encore financiers.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement		Traitements	95

Question 11

On constate une augmentation de 6 postes de stagiaires. A quoi correspondent ces postes et pourquoi un nombre plus élevé que d'autres années ?

éponse

Les stagiaires du Centre Pédagogique Spécialisé CPS interviennent prioritairement pour développer l'autonomie des élèves et favoriser leur intégration dans la classe sur 3 champs :

- aide aux déplacements et/ou positionnement
- aide aux gestes de la vie quotidienne
- aide à la scolarisation

L'engagement d'un stagiaire permet à l'enfant de rester scolarisé dans son lieu de vie plutôt que de rejoindre une école spécialisée. Un stagiaire est engagé pour un élève en particulier. Les stagiaires sont des étudiants en formation : maturité sociale, HES, UNI (pédagogie curative), etc. Ils sont engagés par les CPS généralement pour la durée de l'année scolaire ou en fonction des demandes liées à leur processus de formation. Les stages représentent souvent un déclencheur pour se diriger vers la profession d'enseignant spécialisé. Chaque année, les besoins en enseignants spécialisés formés sont importants.

Lors de la préparation de la future année scolaire, une analyse des besoins est faite pour quantifier le nombre de stagiaires nécessaire. Cette analyse implique le CPS (géré par la direction des écoles de la ville de Sion) et l'office de l'enseignement spécialisé OES.

L'augmentation du nombre de stagiaires s'explique par le nombre croissant de signalements au Service médical scolaire et psycho-pédagogique SMSPP et par une population TSA (trouble du spectre autistique) toujours plus importante dans les classes. Le salaire des stagiaires varie en fonction du nombre de périodes hebdomadaires. Il est déterminé dans une table cantonale de l'OES. Les salaires sont entièrement couverts par le subventionnement de l'Etat.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement		Eau, énergie, combustibles	97

Question 12

Quelles sont les raisons de l'augmentation des charges pour les bâtiments scolaires, alors que la rénovation de ces derniers se poursuit et les bâtiments devraient donc être plus efficaces notamment au niveau énergétique ?

Réponse

Cette différence d'environ 3% par rapport au budget 2019 provient uniquement de l'augmentation des tarifs appliqués par ESR/Oiken. D'autre part, au niveau de la consommation d'énergie, nous sommes tributaires des conditions météorologiques.

En ce qui concerne les différents investissements faits ces dernières années dans les bâtiments scolaires, nous avons suivi les recommandations et les budgets alloués par le conseil général nous demandant d'intervenir prioritairement dans les domaines de la mise en conformité des normes feu et sismique.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	320.365	Institutions privées	253

Question 13

Combien y a-t-il d'entrées aux concerts de violon (513'000.- de subvention) et combien d'échanges (retraits) à la ludothèque (15'000.- de subvention) ?

Réponse

Concernant la Fondation Sion Violon Musique, celle-ci a organisé trois événements en 2019 : le Sion Festival, le Concours International de Violon Tibor Varga et l'Académie de Musique Tibor Varga. En 2019, la Fondation a proposé plus de 100 manifestations - 12 payantes et 16 gratuites pour le Festival, 56 pour l'Académie, et plus de 24 heures de Concours. De plus, elle a reçu 470 artistes - 212 étudiants et 33 professeurs à l'Académie, 12 candidats et 7 jurys au Concours, et 206 musiciens au Festival. Le Festival a réalisé une affluence de 5'692 spectateurs en 2019 (hors activités culturelles pour les écoles), tandis que le concours a été suivi par 1'175 spectateurs et a enregistré 6'490 vues online. De plus, les activités gratuites ont généré 1'455 spectateurs.

Au 31 décembre 2019, la ludothèque compte 305 abonnements en cours. Durant cette année elle a enregistré 122 nouveaux abonnés, dont 32 abonnements gratuits (enseignants, étudiants HEP, UAPE, requérants d'asile, ...). 136 familles ont renouvelé leur abonnement. Au total, la ludothèque propose 2498 jeux et jouets et 237 costumes de carnaval. En 2019, la ludothèque a prêté 5142 jeux et jouets.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
-----------------------------	----------------	--------------------------------	--------------	-------------

4	<i>Fonctionnement</i>	<i>Généralités</i>	
---	-----------------------	--------------------	--

Question 14

On constate une augmentation continue des charges liées aux EMS. Quel est ou devra être l'impact financier de la politique des aînés de la ville ?

Réponse

En relation avec cette question, essentielle en matière de politique publique, il convient de considérer deux axes principaux. Le premier vise à favoriser le vivre ensemble intergénérationnel. En particulier, de permettre aux aînés de co-construire les actions menées par les collectivités en leur faveur. Le second traite des coûts relatifs à une population vieillissante et requérant des infrastructures médico-sociales adaptées.

1. Concernant le premier axe, la politique communale des aînés, formalisée en 2018, prévoit un organe chargé de sa mise en œuvre.

Ainsi, la commission consultative des aînés, composée notamment des présidents-tes d'association d'aînés, vise à :

- poursuivre le développement en faveur de conditions cadres adaptées aux aînés ;
- veiller à la bonne coordination des acteurs du domaine ;
- soutenir la réflexion pour une vision anticipative des besoins futurs ;
- œuvrer comme organe consultatif à l'égard du conseil municipal pour les questions en lien avec les aînés ;
- formuler des propositions de projets en relation avec les thèmes du domaine : proche aidant, seniors en santé, lutter contre l'isolement social, etc.

Ce dispositif communal a permis d'initier la première enquête auprès de l'ensemble des seniors sédunois (plus de 7000 personnes concernées). Les premiers éléments relatifs à cette démarche consultative sont en cours de consolidation. Les conclusions, probablement livrées début 2021 en raison du COVID, seront communiquées le moment venu au Conseil Général.

2. Le second axe, soit la prise en charge des personnes âgées dépendantes constitue le défi majeur de santé publique auquel sera confrontée notre société ces prochaines décennies. Les prévisions démographiques montrent un fort accroissement de la population âgée de plus de 80 ans jusqu'à l'horizon 2050. Pour faire face aux importants besoins qui en découlent, il est indispensable de disposer d'une planification des soins de longue durée en faveur des personnes âgées dépendantes de façon à mettre en place une offre de prestations adéquate et financièrement supportable.

Le rapport de février 2017 de la commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées rappelle que « Dans la perspective du vieillissement de la population et de l'accroissement des coûts pour les communes en termes de maintien à domicile, la Commission a pu noter la nécessité de renforcer la solidarité intergénérationnelle, la créativité des associations et des privés en matière d'aide au maintien des seniors dans leur autonomie. Ce qui amène à l'importance de promouvoir au niveau

cantonal les projets novateurs pensés par les seniors, ou pour les seniors, que ces projets soient des initiatives privées, associatives institutionnelles, voire même communales. »

La politique communale des aînés prévoit avec sa plateforme d'échanges EMS/CMS une bonne coordination de tous les acteurs du domaine, l'émergence de projets de collaboration, le soutien pour l'aide et les soins à domicile, l'appui des structures intermédiaires et l'encouragement à la prévention. Ces mesures doivent permettre d'optimiser les pratiques, de faire gagner du temps, de développer l'intelligence collective, d'augmenter la productivité et progressivement d'atténuer l'augmentation linéaire des charges liées aux EMS.

Il est notamment observé que l'amélioration de la vie sociale et culturelle des seniors dans leur lieu de vie contribue largement à améliorer leur santé (morale et physique) et à économiser à terme sur la surmédicalisation des seniors et sur des placements précoces coûteux.

3. En ce qui concerne la rubrique budgétaire relative à cette question (401.364), celle-ci a trait à la loi cantonale sur le financement des soins de longue durée, en vigueur depuis le 1er janvier 2015. Celle-ci génère d'importantes charges liées, consécutives à la participation des communes aux frais des EMS.

La planification sanitaire cantonale 2016-2020, prévoyait une croissance modérée des soins en EMS, mais un fort développement du soutien et des soins à domicile. Dans les faits, il peut être constaté que la prise en charge à domicile a certes progressé mais les subventions communales aux EMS sont fortement liées au niveau de soins BESA (degré de dépendances) et que l'arrivée tardive en EMS requiert toujours plus de soins et d'encadrement. En outre, l'augmentation du nombre d'aînés, en particulier du quatrième âge, participe naturellement à cette progression de charges.

En l'état, la Ville de Sion attend de connaître la planification 2021-2025 qui sera communiquée cette année encore par le service cantonal de la santé publique. Le dispositif EMS et CMS sera orienté en conséquence. En parallèle, à l'échelle communale, le travail de collaboration entre les acteurs du domaine poursuit son développement (cf pt 2) afin de favoriser les synergies dans la chaîne des soins soit : domicile <=> hôpital <=> foyer de jour <=> EMS.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.437	Amendes	120

Question 15

Augmentation des amendes pour un montant de plus de 380'000.- par rapport au budget, soit un peu moins de 20% et 420'000.- par rapport aux comptes 2018 !!!

Quelle a été la politique des amendes durant ces 2 dernières années (attention à l'excès de zèle) ?

Suite à la PRVC, comment vont se répartir les montants des amendes distribuées sur les différents territoires ?

Réponse

Au préalable, il convient de relever que le contrôle du stationnement vise en premier lieu à sanctionner les comportements dangereux ou non-citoyens (par exemple stationnement non autorisé sur une place handicapé) et à assurer un taux de rotation correct des véhicules sur les places en surface, notamment en hypercentre. A ce titre, il convient de rappeler que l'analyse faite par CITEC en mai 2015 (enquête de rotation) avait mis en évidence un trop faible taux de contrôle (notamment lié à l'insuffisance des ressources humaines dédiées à cette tâche) qui nuisait à la politique de stationnement de la Ville de Sion. Dans la foulée, l'ex-police municipale de Sion avait pu bénéficier de deux effectifs supplémentaires pour améliorer cette situation.

L'augmentation des revenus des amendes 2019 est principalement liée à une bonne disponibilité du personnel (assistant-e-s de sécurité publique) en raison de la stabilisation de l'effectif (peu d'absences en raison de maladie/accident de longue durée ou pour la formation de base de trois mois).

Les comptes 2019 intègrent également les amendes 2019 encaissées début 2020. En clair, suite à la création de la PRVC, l'exercice 2019 enregistre l'équivalent de 13 mois de recettes au lieu de 12.

Le produit des amendes est comptabilisé comme un revenu par la PRVC. La Ville de Sion bénéficie donc de ces revenus qui induisent une diminution de l'excédent de charges selon la clé de répartition fixées par les statuts, à savoir au prorata de la population (env 66%).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506	Ambulances	203

Question 16

La ville va-t-elle poursuivre ces investissements en matière d'équipements/infrastructures ?

Quelle est la suite de la politique en matière d'ambulance ? Ville vs. Canton ?

Réponse

Le dossier des ambulances est actuellement (mai 2020) en discussion avec l'Etat du Valais (SSP), avec pour objectif reconnu le maintien du CSU de Sion à la condition explicite d'obtenir des subventions permettant une neutralité des coûts.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	600.318	Honoraires et prestations de service	139

Question 17

La ville a-t-elle mis en place une planification des travaux routiers et si oui, peut-on en avoir connaissance ?

Réponse

La planification des travaux routiers est établie au début de chaque année, en coordination avec les travaux planifiés par Oiken (eau, gaz, électricité et fibre optique), par Sogaval (chauffage à distance), par le canton et par l'assainissement urbain (réseaux d'eaux usées et d'eaux claires).
Pour 2020, les principaux travaux de réfection sont la route des Ronquoz, l'avenue du Midi, la rue de l'Industrie et la rue de la Cure.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608	Généralités	

Question 18

Ce compte ne devrait pas produire de bénéfice. Peut-on obtenir la répartition des coûts fixes (taxe propriétaire) et des coûts variables (taxe au sac) ?

Réponse

Cette information est donnée dans les renseignements complémentaires en page 143 :

- Taxes propriétaires Fr. 3'131'979.-
- Taxe au sac Fr. 1'575'768.-
- Taxes entreprises Fr. 919'189.-

Il y a eu une erreur dans les renseignements complémentaires de la rubrique 608.481. Il ne s'agit pas de bénéfices mais de pertes. Les bénéfices sont enregistrés sous la rubrique 608.381. L'exercice 2019 a dégagé une perte de Fr. 157'080.98.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
--------------	---------	------------------	-------	------

6	Fonctionnement	610.481	Prélèvements sur les financements spéciaux	138
---	----------------	---------	--	-----

Question 19

Pourquoi est-ce que la ville a utilisé ce fonds ? Le but est-il bien d'écouler ce fonds dans les 5 ans ?

Réponse

Ces dernières années, le fonds a été utilisé pour amortir les anciens parkings souterrains (rubrique 610.332). Ces derniers étant à présent amortis à Fr. 1.-, les amortissements comptables seront moins importants ces prochaines années. Cela permettra de réalimenter la fortune du compte à financement spécial.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement		Généralités	209

Question 20

Les investissements de cette rubrique représentent plus de 40% du total des investissements.

Pourrait-on avoir un benchmark avec des villes romandes comparables ? et notamment du point de vue des routes ?

Réponse

Les 40 % des investissements ne concernent pas seulement les routes, mais également d'autres secteurs, à savoir :

- Génie civil, routes, ouvrages d'art, murs de soutènement	Fr.	4'566'678.-
- Routes cantonales	Fr.	726'040.-
- Dangers naturels	Fr.	122'793.-
- Cours d'eau	Fr.	492'444.-
- Maintien du vignoble en terrasses	Fr.	475'068.-
- Acquisition de terrains	Fr.	79'101.-
- Mensuration standard M093	Fr.	861'600.-
- Eaux usées, eaux claires et steps	Fr.	3'092'112.-
- Eau potable	Fr.	1'210'637.-
- Places de parc	Fr.	1'475'876.-

Pour les routes seules, le montant est de Fr. 1'203'907.-

Il est malheureusement quasiment impossible de comparer ces chiffres avec d'autres villes romandes, car chaque canton a son propre système de financement.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	601.50	Investissements propres	209

Question 21

Liaison nord-sud : 300'000.- au budget, utilisation 27'000.-

Réponse

Le montant correspond aux honoraires d'études dépensés en 2019. Pour l'heure, les CFF ont mandaté un bureau pour l'analyse des flux passagers. Le résultat de cette expertise est attendu pour la fin juillet 2020 au plus tôt.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	604.58	Autres dépenses à amortir	211

Question 22

RPU Turin-Est : Quand prévoit-on le développement de ce quartier (levée des oppositions) ?

D'autres investissements sont-ils nécessaires ?

Réponse

Les oppositions sont toujours pendantes. La commission cantonale de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires procédera à une vision locale le 3 juin 2020. Les investissements vont s'étaler sur plusieurs années pour un montant total d'environ 2 millions.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	606.50	Eaux usées	211

Question 23

STEP : nos step sont-elles équipées d'installations contre les micropolluants ?

Réponse

Non. Dans le futur, de fortes dépenses imposées par la loi sont à prévoir à l'horizon 2035-2040 pour le traitement des micropolluants à la Step de Châteauneuf. Les montants seront de l'ordre de 25 millions.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	610.50	Investissements propres	212

Question 24

200'000.- pas utilisés

Peut-on avoir la suite (et fin) du feuilleton des places de parc de la Planta (parking) ?

Réponse

Les places de parc de la Planta sont liées au futur aménagement de la place qui est encore en gestation. Le nombre des futures places de parc enterrées est notamment en cours de discussion avec la Canton, qui pourrait ainsi libérer certains de ses parkings proches à ciel ouvert.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	700.331	Amortissement du patrimoine financier	147

Question 25

+ 70% par rapport au budget (vieille ville et extra muros)

La ville a-t-elle été plus généreuse ou y-a-t-il eu plus de demandes de rénovation auxquelles la ville a répondu favorablement. Quelle est la tendance, notamment pour le budget ?

De même, à quoi correspond cette rubrique. Amortissement et subvention : quel est le lien ?

Réponse

La rubrique 700.331 est une rubrique d'amortissement. Cette dernière enregistre donc les amortissements comptables des dépenses d'investissement réalisées ces dernières années.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation du nombre de demandes de subventionnement de la part des propriétaires concernés (vieille ville et extra-muros). Les subventions versées par la Ville figurent dans la rubrique 700.56 à la page 221 de la brochure des comptes. Celles-ci sont parfaitement conformes au crédit budgétaire alloué par le conseil général.

Ces subventions n'ayant pas une valeur, en termes d'actifs, pour la Ville, le conseil municipal a décidé, en accord avec notre fiduciaire, d'amortir plus rapidement ces

subventions versées. Ce « toilettage » de notre bilan a été effectué en prévision de notre prochain passage au nouveau modèle comptable harmonisé en 2021 (MCH2).

A l'avenir, ces subventions seront comptabilisées directement en fonctionnement.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.314	Entretien des biens immobiliers	151

Question 26

La réfection du stand tir nous indique-t-elle que ce dernier va rester durant de nombreuses années, condamnant la potentielle route de contournement au sud des casernes (utile pour le service auto !) ?

Réponse

Non, les montants investis pour la Cible concernent les travaux d'assainissements obligatoires sur le plan environnemental (mise en place de récupérateur de balles et remplacement de certaines protections phoniques), connus de longue date. Ces assainissements n'ont aucun impact sur les projets en cours d'étude sur le secteur.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.316	Loyers et redevance d'utilisation	148

Question 27

Augmentation des loyers. Quel est l'intérêt pour la ville de Sion de cet investissement vu les coûts d'aménagement (location du bâtiment)?

Réponse

La Ville de Sion a l'opportunité de bénéficier de l'ensemble du site de l'usine de Chandoline, en particulier de sa grande salle d'une capacité de 800 personnes propice à diverses manifestations événementielles et culturelles qui ne trouvent actuellement aucune capacité d'accueil sur son territoire.

La location est conclue sur une durée initiale de 12 ans jusqu'en 2031, date d'échéance de la concession ; elle est ensuite renouvelable, au besoin.

Cette longue durée de location a permis d'entreprendre les transformations minimales nécessaires à son exploitation, dont les coûts seront amortis parallèlement à la location consentie sur cette première durée locative de 12 ans.

Les aménagements effectués ont eu le souci de préserver la qualité patrimoniale du bâtiment et de laisser ouvertes d'éventuelles affectations futures pour sa valorisation.

Il faut également relever que la salle sera mise à disposition contre location financière, avec une priorité et des tarifs préférentiels pour les entreprises et les sociétés sédunoises. Les montants des locations permettront d'alléger la charge financière pour la Ville.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	705.314	Entretien des biens immobiliers	148

Question 28

Est-ce que les investissements pour le four sont remboursés par les frais de crémation (excédent de charge de 173'000.-).

**Est-ce le four romand le plus utilisé et est-il amortissable ?
Ne devrait-il pas être un compte autofinancé ?**

Réponse

Lors de l'établissement des budgets, il est difficile de prévoir les travaux à effectuer lors des services d'entretien. En 2019, de gros travaux de réfection du réfractaire ont dû être effectués ce qui explique cet excédent de charge.

Oui, le four de Sion est le seul de Suisse à faire plus de 2000 crémations par an et est amortissable.

Nous avons prévu de modifier les tarifs des cimetières afin d'augmenter les rentrées et de diminuer certaines charges.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	852	Généralités	155

Question 29

Rond-point du carrefour de l'ouest. Beaucoup de travaux mais qu'en est-il et quel est le projet final et pour combien ?

Réponse

L'intervention sur le carrefour de l'ouest a permis d'assainir les installations sanitaires (pour mémoire, la dernière facture annuelle d'eau s'élevait à 30'00 francs) qui présentait des fuites importantes et à mettre en œuvre le projet qui prévoit :

- Le gazon est converti en prairie fleurie qui demandera moins d'entretien et moins d'intrants.
- Des plantations indigènes sont prévues en préservant la vue sur les châteaux et la visibilité nécessaire pour les circulations.
- Pour le bassin, l'existant reste en place mais est converti en biotope par un aménagement (pose d'une bâche /empierrement) et étendu pour donner des dimensions suffisantes au regard de la surface du site.
- Le projet s'inscrit par ailleurs en conformité avec les lignes directrices des aménagements extérieurs validés par le Conseil municipal ainsi que les principes généraux posés par le Canton en parfaite continuité avec le prix que la Ville a reçu pour l'école de Châteauneuf.
- Le coût estimé du projet est d'environ 30'000 CHF avec une implication forte de la section parcs et jardins.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	852.312	Eau, énergie, combustibles	156

Question 30

La Ville a-t-elle réfléchi à utiliser les eaux de pluie ou trouver d'autres solutions afin d'éviter chaque année des augmentations en eau potable?

Réponse

Les mesures d'économie d'eau les plus efficaces et prioritaires portent sur l'assainissement progressif des fontaines.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856	Mobilité	157

Question 31

La commission souhaite avoir une présentation complète sur les enjeux de la mobilité, notamment des transports publics (lien avec l'Agglo) avec les trajets, des cadences, le financement, les coûts pour la ville et les utilisateurs.

Réponse

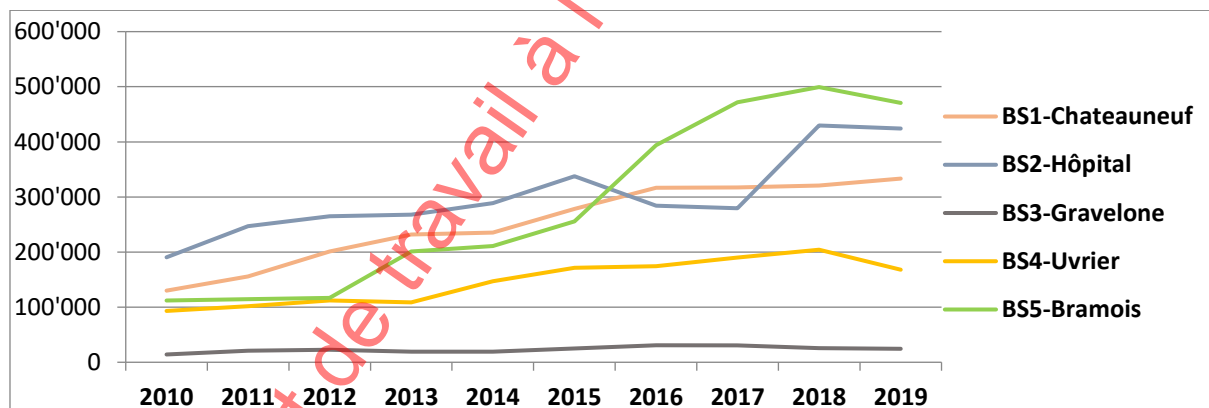
- Les enjeux de la mobilité sédunoise figurent dans le Plan directeur communal V2 récemment adopté par le conseil général, ainsi que dans les projets d'Agglomération AggloSion et AggloValaiscentral.
- La stratégie vélo a fait l'objet d'une présentation au Conseil général.
- Les enjeux de mobilité ont fait l'objet d'une présentation aux commissions en début de législature.

Une légère diminution de fréquentation des bus sédunois est à noter entre 2018 et 2019 possiblement due aux travaux dès début juin en ville de Sion.

Davantage d'informations concernant la fréquentation des bus sédunois sont disponibles dans la figure ci-dessous.

Lignes	2010	2011	2012	2013	2014
BS1-Chateauneuf	129'962	155'974	201'309	231'590	235'333
BS2-Hôpital	190'476	247'065	265'028	268'139	288'960
BS3-Gravelone	14'148	20'874	22'914	19'050	19'288
BS4-Uvrier	93'152	101'961	112'258	108'713	146'926
BS5-Bramois	112'076	114'534	116'568	200'837	210'652
Total	539'814	640'408	718'077	828'329	901'159

	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 18/19	évolution 10/19 (%)	évolution 10/19 (X)
278'388	316'755	317'058	320'971	333'279		18/19	10/19 (%)	10/19 (X)
337'583	283'985	279'631	429'709	424'064	4%	156%	2.56	
25'137	30'574	30'660	25'866	24'618	-2%	123%	2.23	
171'687	174'169	190'088	204'241	167'857	-4%	74%	1.74	
255'799	393'938	471'531	499'359	470'443	-19%	80%	1.80	
1'068'594	1'199'421	1'288'968	1'480'146	1'420'261	-6%	320%	4.20	
					-5%	163%	2.63	



Bus sédunois - Nombre de voyageurs transportés de 2010 à 2019 (sans les lignes scolaires)
 NB : pour mémoire, fin 2015, l'arrêt principal du quartier de Champsec a été desservi par la BS5 au lieu de la BS2.

Le réseau de bus sédunois 2019 a coûté à la ville de Sion 4'348'000 CHF.

La subvention cantonale 2019 s'élève à : 1'304'400 CHF

Pour information, les recettes voyageurs des Bus sédunois, déjà déduites du montant forfaitaire payé en 2019, se monte à 1'300'000 CHF

A cela s'ajoute les indemnités pour les coûts non couverts du trafic régional des voyageurs 2019 de 876'600 CHF, payé par la ville de Sion qui comprend :

- Chemin de fer, transports publics d'importance intercantonale et/ou transfrontalière : 258'400 CHF
- Transports publics d'importance régionale : 265'900 CHF
- Transports publics d'agglomération : 352'300 CHF.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnement	901.312	Eau, énergie, combustibles	166

Question 32

Arrosage des centres sportifs : Augmentation des coûts

A nouveau, la ville a-t-elle réfléchi à des moyens novateurs afin de limiter ces augmentations ?

Réponse

Oui, nous sommes sensibles à la problématique tout en sachant que nous avons un climat plus proche de la Côte d'Azur que de Stockholm en période de nécessité d'arrosage.

A notre connaissance, trois mesures sont actuellement à leur début voire à leur balbutiement, donc avec peu de recul.

1. Récupération de l'eau de pluie de toitures, par captation via un collecteur puis une citerne ou un bassin extérieur (de type agricole ou horticole) et enfin un système de pompage du rejet du tout dans le réseau. Ce système lourd et onéreux est utilisé notamment en Hollande. Il n'est pas propice au climat valaisan et sa faible pluviométrie lors de l'utilisation pour des surfaces de jeu d'activités sportives.
2. Régulation de l'arrosage par tensiomètre, consistant à n'arroser qu'en cas de réaction des sondes dans le sol, est pratiquée dans le canton de Genève par exemple. Le pilotage est réalisé à distance depuis Paris par une société spécialisée. Ce système peut être onéreux à l'achat et à la construction selon son déploiement.
3. Nouvelle méthode de construction des surfaces de jeu. Celle-ci consiste à travailler sur la nature du sol avec des hydro-rétenteurs d'eau. Hydro-rétenteurs sous forme de gel sur les 5 à 8 premiers centimètres de la surface

qui vont se gonfler en eau puis la relâcher dans la racine. Ceci n'a pas été expérimenté pour des surfaces de jeu d'activités sportives, mais en pépinière.

Des réflexions sont effectivement en cours privilégiant la deuxième solution, soit la régulation de l'arrosage par tensiomètre.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Fonctionnement	907.301	Traitements	169

Question 33

**Comment justifie-t-on l'augmentation de 45'000.- ?
A-t-on augmenté des salaires ou y a-t-il eu plus de besoin ?**

Réponse

Oui, il y a plus de besoins. Les offres et fréquentations ont augmenté, notamment en lien avec le Tipi Terrain d'Aventure, les Sédun'estivales et l'accompagnement général. Par conséquent un recours a été nécessaire à des heures de moniteurs ou stagiaires.

Questions de la commission sociale et culturelle

Dicastère 0

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			54

Question 1

Nous trouvons une rubrique « Forêt » dans le patrimoine administratif de la ville. Quelle est la superficie de forêt appartenant à la ville ? Pourquoi ce patrimoine est-il évalué à 1.- ?

Réponse

La Ville possède 27 hectares de surfaces boisées dont 14 hectares de forêts denses dans son patrimoine. Ces dernières étant complètement amorties elles apparaissent à Fr. 1.- dans les comptes.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			57

Question 2

concernant les EPT où sont passés les 4,86 EPT employés du dicastère 2 Economie, innovation et tourisme ?

Réponse

Ce tableau exprime les heures travaillées et rémunérées en EPT à l'aéroport. La diminution provient de la carence lors d'un changement de personnel temporaire (départ à la retraite, démission) d'une part et d'autre part, de la non-utilisation du personnel auxiliaire qui travaille sur appel. Pour rappel, les vols d'été 2019 en direction de Palma de Majorque ont été annulés par l'entreprise Buchard SA qui n'avait pas trouvé d'avions pour assurer cette destination. L'aéroport travaille avec son personnel auxiliaire en gestion dynamique.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			57

Question 3

toujours concernant les EPT, pourquoi les postes d'auxiliaires ont autant augmentés entre les comptes et le budget 2019 alors que les EPT ont diminué par rapport au budget?

Réponse

Il y a deux raisons principales à cette augmentation des collaborateurs auxiliaires :

1) Engagements d'auxiliaires pour remplacer des collaborateurs-trices absent-e-s :

Par exemple :

- dans la section 110 pour remplacer la secrétaire du juge en congé maternité,
- aux parcs et jardins où un des deux horticulteurs engagés visait à remplacer un collaborateur ayant épuisé son droit aux indemnités
- ou le remplacement au CSU d'une ambulancière en congé non payé depuis juin 2019.

2) Volonté de remplacer des auxiliaires partis en cours d'année par des titulaires.

Par exemple, la voirie a titularisé 5 auxiliaires pour remplacer des collaborateurs partis en 2019.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
0	Fonctionnement			47

Question 4

On a constaté une augmentation généralisée des coûts de l'électricité (par exemple à la rubrique : 606.312), est-ce que la ville a chiffré l'impact total sur tous les dicastères de cette augmentation du prix de l'électricité ? De manière générale comment évolue la consommation d'eau, d'énergie et de combustibles ?

Réponse

Les rubriques comptables de nature « 312 » enregistrent le coût des consommations d'eau, de chauffage et d'éclairage.

Ces rubriques varient en fonction du volume de consommation, des tarifs, de la date de relevé des compteurs et des conditions météorologiques.

Entre 2018 et 2019, les tarifs ont augmenté d'environ 15% sur le gaz et d'environ 10% sur l'électricité sur les heures creuses (22h-6h).

Le tableau ci-dessous fait ressortir que, globalement, les rubriques « eau, énergie, combustibles » ont augmenté de 5,3% par rapport aux comptes 2018. L'écart est de 9,2% par rapport au budget 2019.

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart B / C	En %	Ecart C / C	En %
Dicastère 1							
Dicastère 2	114'673	106'000	110'398	4'398	4.1%	-4'275	-3.7%
Dicastère 3	904'761	950'000	976'472	26'472	2.8%	71'711	7.9%
Dicastère 4	83'629	80'500	92'155	11'655	14.5%	8'526	10.2%
Dicastère 5							
Dicastère 6	1'101'452	1'094'000	1'224'106	130'106	11.9%	122'654	11.1%
Dicastère 7	771'737	785'000	809'988	24'988	3.2%	38'251	5.0%
Dicastère 8	746'085	700'000	703'502	3'502	0.5%	-42'583	-5.7%
Dicastère 9	915'466	757'500	968'109	210'609	27.8%	52'643	5.8%
TOTAL	4'637'803	4'473'000	4'884'730	411'730	9.2%	246'927	5.3%

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	101.300		69

Question 5

Quelle est la raison de cette augmentation de 24'588.- sur les rétributions des autorités du Conseil général?

Réponse

Selon les décomptes transmis en fin d'année 2018 et 2019 par le président du conseil-général, il s'agit essentiellement :

- + 58 séances de groupe
- + 94 séances ad hoc
- + 243 heures de travail

	Somme à verser	Total séances CoGest	Total séances CEU	Total séances CSC	Total séances groupe	Total séances Ad hoc	Total Plénums	Total Bureau	Total Bureau restreint	Heures de travail	Défraiement papier (317)	Frais divers (317)	Indemnité fixe
2018	222'062.70	384	272	146	289	-	377	82	14	680.06	6'000.00	2'410.60	14'600.00
2019	247'658.15	405	247	157	347	94	388	75	27	923.09	6'000.00	1'350.00	14'600.00
Différences	25'595.45	21	-25	11	58	94	11	-7	13	243.03	0.00	-1'060.60	-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	150.426		73

Question 6

N'y aurait-il pas un moyen d'anticiper ce type de revenu/perte ? Peut-on assurer un taux fixe pour les prochaines années ? La ville estime-t-elle que c'est un revenu exceptionnel ?

Réponse

Les dividendes encaissés par la Ville sont généralement stables d'une année à l'autre.

Les écarts par rapport aux comptes 2018 et au budget 2019 concernent le dividende supplémentaire versé par l'esr SA. Historiquement, le dividende annuel de ladite société variait entre 3 et 4%. Suite à la fusion avec SIESA, les dividendes 2018 et 2019, comptabilisés avec une année de décalage dans les comptes de la ville, s'élèvent à 9%.

Sur la base des projections de l'esr SA, le budget 2020 a pu être modifié en conséquence.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	152.400		73

Question 7

La CSC a remarqué une baisse notable de près de 7 %, comment expliquer cette baisse ? Ou en sont les analyses et projections des prochaines rentrées fiscales ? Quelle est l'évolution de la répartition par classe de revenu imposable ? Comment la ville compte-t-elle combler cette baisse de rentrées fiscales ?

Réponse

La baisse de 7%, évoquée ci-dessus, concerne l'impôt sur le bénéfice et le capital. Globalement, au niveau de l'ensemble des impôts encaissés, ces derniers ont diminué de 1,8% par rapport au budget et de 1,4% par rapport aux comptes 2018.

Dans le détail, les comptes 2019 intègrent les correctifs des années fiscales antérieures à 2017, le solde de la taxation 2017, une grande partie de la taxation 2018 et une estimation du solde des recettes à encaisser 2018 ainsi que de l'intégralité de la taxation 2019.

Les comptes publiés varient donc fortement en fonction de nos prévisions pour les taxations à effectuer et surtout les correctifs des années antérieures.

En analysant l'évolution des taxations définitives sur la dernière décennie, nous constatons que les taxations 2012 à 2014 des personnes morales ont été sensiblement plus importantes que les autres années de taxations.

Avec le décalage entre l'année de taxation et le moment de la taxation définitive (entre 2 et 4 ans pour les personnes morales), l'incidence des taxations 2012 à 2014 a impacté positivement les comptes 2014 à 2017.

En résumé, cette baisse est davantage liée à des correctifs sur les années antérieures moins avantageux que par le passé qu'à une réelle baisse sur les taxations.

Il n'en demeure pas moins que les recettes fiscales de notre Ville vont fortement diminuer dès l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.381		84

Question 8

Quelles sont les subventions pour les privés, quel fond est alimenté par ce montant et que doit faire un privé pour obtenir une telle subvention ? Est-ce lié à la rubrique 700.56 P.219 ?

Réponse

Le montant de Fr. 690'000.- permet d'alimenter le fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce dernier a pour but de préfinancer les prochaines subventions allouées aux propriétaires réalisant des investissements afin de diminuer leur consommation d'énergies.

Les buts, les mesures et les conditions d'octroi des subventions figurent dans le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables du 27 mars 2018 ainsi que dans son annexe.

La rubrique 700.56 enregistre les subventions allouées aux rénovations de bâtiments en vieille ville ou figurant dans l'inventaire extra-muros.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissements	266.50		185

Question 9

Le poste consacré au village en bois ne contient aucun montant. Sur le descriptif on peut lire qu'il y a un report, pourquoi est-ce que le poste figure quand même ? Y a-t-il eu d'autres reports d'investissements ?

Réponse

Le poste figure quand même car il y a une écriture dans la colonne "comptes 2018". Nous ne pouvons pas parler de report d'investissement, mais d'adaptation de la planification de travaux en fonction des procédures administratives.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320		98

Question 10

Nous observons plusieurs diminutions des charges dans la culture, est ce que la ville de Sion peut disposer du montant économisé pour les années futures? Pourquoi les subventions ont-elles diminué ?

Réponse

Sur les 204'046 CHF de charges en moins par rapport au budget 2019, les 6 points suivants en expliquent la très grande partie :

1. 320.301, 320.302, 320.303, 320.304 : Le changement de délégué culturel et la vacance du poste pendant deux mois ont entraîné une diminution de charges de 42'000 CHF.
2. 320.316 : Les redevances d'utilisation SGA des affichages culturels ont été inférieures de 22'000 CHF au budget 2019. La diminution dans la demande des affichages publics mis à disposition par la Ville via la section culture a entraîné cette baisse.
3. 320.319 : Economie de 17'000 CHF dans les frais liés à la galerie de la Grenette et à la promotion culturelle. Cette économie est due à la nature des expositions présentées à la Grenette, notamment à la collaboration avec les Archives de la Ville pour l'exposition Flash de janvier à mars. Elle n'est pas représentative d'une économie à long terme.
4. 320.365 : Le festival Arcades n'a pas eu lieu et l'association a été dissoute, ce qui a provoqué une diminution de charges de 20'000 CHF dans les subventions permanentes.
5. 320.365 : Activités culturelles des écoles : diminution de 23'000 CHF. (cf. question 16)
6. Les prestations de voiries sont en partie offertes par la Ville aux manifestations culturelles via les travaux publics mais facturées en interne à la section culture. Les besoins ont été moindres que prévus et quelques événements à vocation non-culturelle ont été imputés à d'autres dicastères, correspondant mieux à leurs natures. Diminution de charges de 75'000 CHF.

Il est à noter que le montant des subventions ponctuelles (aides à la création et aides à l'animation) a été versé dans son entier, ainsi que les subventions permanentes, exception faite de l'association Arcades. Les subventions aux institutions culturelles n'ont donc pas diminué.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonctionnement	404.300		109

Question 11

On observe un gros écart de plus de 80 %, pourquoi avoir budgétisé 3000.- alors que l'année précédente le montant alloué était bien plus faible ?

Réponse

Ces jetons de présence concernent la commission consultative de l'intégration. Les membres, principalement représentants des communautés sises sur le territoire sédunois, perçoivent une contribution de Fr. 70.- pour une séance de deux heures.

S'y ajoute une séance des commissions cantonales et communales de l'intégration qui se déroule en principe un samedi matin (4 heures).

Ainsi le budget ordinaire correspond à Fr. 70.- * 7 membres * 3 séances années = Fr. 1'470.- + Fr. 140.- * 7 = Fr. 980.-, pour un total de Fr. 2'450.-. auquel s'ajoutent les frais de déplacement des membres à la séance des commissions cantonales et communales qui s'organisent dans différentes villes ou communes du Valais.

En 2019, la commission communale s'est réunie à 2 reprises avec au total 8 participants.

Les membres des communautés sédunoises n'ont pas participé à la séance des commissions cantonales et communales.

Par conséquent, le budget en question a été sous-utilisé.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.		119

Question 12

Concernant les amendes, on constate une baisse du nombre de places de parcs en surface, est-ce que la ville de Sion prévoit de ce fait une baisse de revenu lié aux contraventions?

Réponse

Le contrôle du stationnement par la PRVC sur l'ensemble de son territoire ne sera que peu impacté par la diminution du nombre de places en surface de la Ville de Sion.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506.469		122

Question 13

Où en sont les négociations avec l'OCVS, est-ce que ce montant se voue à une perpétuelle insuffisance ou pourra-t-on un jour le voir augmenter ?

Réponse

Le dossier des ambulances est actuellement (mai 2020) en discussion avec l'Etat du Valais (SSP), avec pour objectif reconnu le maintien du CSU de Sion à la condition explicite d'obtenir des subventions permettant une neutralité des coûts.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	500.		120

Question 14

Comment se fait-il qu'il y ait autant d'excédent de charge pour le contrôle des habitants ?

Réponse

L'office effectue de nombreuses tâches exigées par la législation tant fédérale que cantonale, sans pour autant qu'elles soient rétribuées ou facturables:

- Travaux en lien avec les votations populaires et les élections, mise sous plis et dépouillement compris
- Contrôles par l'agent-enquêteur
- Auditions requises par le service cantonal de la population et des migrations (vérification des conditions de séjour ou de leur intégration en vue de la délivrance ou de la prolongation de permis de séjour)
- Tenue de registres et la transmission des données pour les instances cantonales et fédérales
- Assistance administrative diverse (renseignements aux caisses maladie, tribunaux, caisses de compensation, institutions de prévoyance etc...)
- Fourniture de données aux services communaux
- Demandes de renseignements divers

Les émoluments perçus sont pour la quasi-totalité d'entre eux fixés dans la législation fédérale ou cantonale, sans marge de manœuvre pour les communes.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Investissements	500.365		259

Question 15

Qu'est-ce que le Naca8 ?

Réponse

Naca8 est une association à but non lucratif créée dans le but d'initier un projet (Valou) consistant en la création d'une peluche portant un uniforme d'ambulancier et d'une brochure ludique permettant d'expliquer aux enfants les étapes de la prise en charge du patient. L'objectif est de dédramatiser cette étape, de commenter certains gestes médicaux et de donner quelques conseils de comportement à adopter en situation d'urgence, comme par exemple l'appel au 144.

Il est de coutume au niveau suisse de remettre aux enfants transportés en ambulance une peluche dans le but de le rassurer et d'apporter un élément considéré comme positif dans la prise en charge. Le centre de secours et d'urgence (CSU) utilise aujourd'hui de vieilles peluches qui lui ont été données gracieusement qui se trouvent dans un état de délabrement certain. Le soutien à l'association permet notamment d'acquérir ce produit à prix coûtant et de valoriser l'image de la Ville grâce au livret.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	606		135

Question 16

Les différents articles parus dans Le Nouvelliste (01.05.2020) à propos des STEP valaisannes nous ont sensibilisé au respect de la législation sur la protection des eaux. Quelle est la situation des STEP de la commune ?

Réponse

Les articles du Nouvelliste parus dernièrement visaient plutôt quelques Steps du Haut-Valais qui ont des difficultés à traiter leurs eaux usées.

Les Steps de Sion ont un taux d'épuration sur la charge organique reçue de plus de 90% (le taux exigé est de 85%). Idem pour le traitement du phosphore (89%). Les Steps de Sion se situent dans la colonne des bons, voire des très bons élèves, au niveau cantonal.

Il est également à relever que la norme de rejet sur le traitement du phosphore est de 0,8 mg/l au niveau fédéral et de 0,3 mg/l au niveau cantonal. Cette norme cantonale est beaucoup plus restrictive que la norme fédérale. C'est pour cela qu'il n'est pas toujours possible de respecter cette norme avec les bassins biologiques que nous disposons à la Step de Châteauneuf (pas de filtration à la sortie sur les eaux traitées).

Les eaux claires parasites totales (ECP : eaux de pluie, de fonte de neige, de drainage, d'infiltration de la nappe) nous posent des problèmes récurrents pour l'épuration des eaux car elles nous diluent les eaux. Il y a env. 60% d'ECP dans nos Steps. La Cipel aimerait ramener cette part d'ECP à 30%. Un effort considérable a déjà été fait de la part de la commune de Sion depuis plusieurs années en effectuant un PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Plusieurs millions ont été injectés pour la réhabilitation de conduites, de regards et de nouvelles zones pour améliorer le réseau séparatif et pour l'évacuation des eaux claires dans le milieu récepteur. Par exemple, la station de pompage des Berges a été construite pour décharger une partie des eaux de pluie de la Municipalité (coût env. Fr. 16 millions) afin d'éviter les inondations sur l'Avenue de France et afin de décharger une partie du réseau d'eaux usées qui est acheminé vers la Step de Châteauneuf.

Step de Châteauneuf

Ces prochaines décennies, plusieurs millions de francs devront être réinjectés pour continuer d'améliorer notre réseau et diminuer les ECP.

Depuis l'an 2000, la Step de Châteauneuf a beaucoup investi pour la réhabilitation du traitement des boues (digestion, évacuation des boues, revalorisation du gaz, etc.). Elle a également assaini les bétons, les armatures métalliques et les joints des bassins biologiques.

À l'avenir, la Step de Châteauneuf devra traiter les micropolluants. L'échéance est prévue en 2040. Le projet devra être déposé avant 2035 pour toucher les subventions (subvention de l'État à hauteur de 95% pour le traitement des micropolluants uniquement). Le traitement de l'azote devra également être étudié, ce qui améliorera encore l'efficacité de la Step de Châteauneuf. Une pré-étude devrait commencer à l'horizon 2023-2024 pour savoir quel sera le procédé adéquat pour le traitement des micropolluants (médicaments, produits phytosanitaires, etc.).

Aucun chiffre n'a été articulé pour le moment mais les investissements futurs devraient avoisiner les 25 millions de francs. Pour le traitement des micropolluants, les coûts à hauteur de 5 millions seront subventionnés à 95 % et pour le traitement de l'azote, les coûts à hauteur de 20 millions seront subventionnés à 30 %.

Step de Chandoline

La réhabilitation de la Step de Chandoline, permettant également d’améliorer le traitement des eaux usées, a débuté en 2014 et durera jusqu’à la fin 2022. La première phase des travaux est terminée (relevage, prétraitement, digestion, décantation primaire, traitement des boues, évacuation des boues). La deuxième phase devrait recommencer fin 2020 (traitement biologique et de l’azote). Le traitement de l’azote sera ainsi grandement amélioré. Le coût total est devisé à Fr. 27 millions.

Il est précisé que la Step de Chandoline n'est pas assujettie à l'obligation fédérale du traitement des micropolluants.

Dès 2023, la commune d’Ayent sera raccordée sur la Step de Chandoline.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissements	601.50		209

Question 17

Concernant les pistes cyclables, quels travaux ont été effectués exactement ? Quel projet a été reporté ? Est-il possible de reporter sur l’année prochaine le solde restant ?

Réponse

En 2019, le tronçon reliant l'avenue du Grand-Champsec et la route de Préjeux a été réalisé, ainsi que les nouveaux cheminements cyclables traversant le secteur de l'Institut Kurt Bösch.

En principe il n’y a pas de report possible d’une année sur l’autre.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement			

Question

Réponse

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement			262

Question 18

Concernant les navettes autonomes, nous constatons une augmentation constante de ce montant. Quels sont les bénéfices que la ville en a retirés ?

Réponse

Les navettes autonomes 2019 ont été facturées à la ville de Sion pour un montant de 363'100 CHF.

La subvention cantonale 2019 s'est élevée à : CHF 200'000 CHF

La subvention d'OIKEN 2019 s'est élevée à : 65'000 CHF

Les navettes autonomes sont un laboratoire de recherche unique qui a permis de tester plusieurs projets dont :

- L'intégration des véhicules autonomes dans l'espace public
- L'acceptation des véhicules autonomes par les passagers
- Les risques perçus par les utilisateurs
- La conception d'un service de transport public autonome
- La communication entre les piétons et les véhicules autonomes

Recherches en cours :

- Perception des véhicules autonomes en Suisse (en collaboration entre la HES-SO Valais et l'ETHZ)
- Comment améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap grâce aux véhicules autonomes ? (HES-SO Valais)

Recherche à venir :

- participation au projet européen AVENUE (avec Uvrier comme site de répliation)

Projet pilote d'Uvrier, intérêt de la démarche :

- Contexte nouveau d'un quartier d'habitation de type maisons individuelles
- Innovation technologiques en matière de transport à la demande
- Uvrier est un site apaisé et plus adapté aux navettes actuelles
- Plusieurs centres d'intérêts : gare CFF / centre commercial / école / vieux village
- Intégration d'un projet européen «Avenue»
- Nouveau coup de projecteur médiatique sur la région de Sion qui est toujours à la pointe au niveau des expérimentations de véhicules autonomes

Ces projets/recherches participent à mettre en valeur la ville de Sion et son aspect innovant dans les technologies de la conduite autonome.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.366		157

Question 18

Est-ce que ce montant ne devrait pas être augmenté au budget ? Il est chaque année dépassé.

Réponse

Pour ce poste, le Conseil municipal a souhaité fixer un montant au budget et les réévaluer au besoin en cours d'année.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	852.311		157

Question 19

Qui décide du choix du mobilier urbain (gros pots jaunes aux Condémines) ? Comment se fait-il que sur l'achat de mobilier on puisse dépasser le budget de près de 50'000.- ?

- Le choix du mobilier urbain est soumis, modifié, validé par le Conseil municipal.
- La rubrique comprend non seulement l'achat de mobilier urbain mais également l'achat de matériel, d'outillage et de véhicules pour lesquels des besoins supplémentaires ont été nécessaires en 2019.

Concernant le jardin public de Bramois, nous avons remarqué qu'une annexe était en cours de construction, est-ce que cette installation est prévue dans le budget initial ?

Les aménagements prévus à l'ouest étaient initialement prévus à l'est mais il s'est avéré que la surface rénovée sera totalement occupée par l'école primaire pour ses besoins.

Divisio n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissements	856.58		228

Question 20

Quels sont les compléments à fournir à la Confédération pour le projet de liaison plaine-montagne ? Où en est le dossier ?

Réponse

La demande de concession et d'approbation des plans conforme au droit des installations du transport à câbles a été déposée le 21 août 2019 auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

Par courrier du 28 janvier 2020, l'OFT nous a informé de l'ouverture de la procédure de concession et d'autorisation de construire du projet de construction de la nouvelle télécabine "Sion-Les Mayens de l'Hôpital".

La prochaine étape, la mise à l'enquête publique, débutera dès l'approbation du concept de piquetage et l'autorisation de piquetage par l'OFT.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	903		168

Question 21

Chaque année nous faisons des investissements qui au total forment un montant très important. Serait-il possible d'évaluer le montant nécessaire au bon fonctionnement, à long terme, de cette infrastructure ? Quelle est la vision de la ville de Sion vis-à-vis de cette situation ?

Réponse

Cette rubrique de fonctionnement concerne la patinoire de l'Ancien Stand, la patinoire et le jardin de Tourbillon. Nous partons du principe que la question porte sur la patinoire de Tourbillon.

Pour rappel, un changement 1pour1 de la machinerie de production de froid a été fait sans frais pour la Ville. Celle-ci est au bénéfice d'une garantie.

A ce jour, la suite prévue et annoncée des travaux inscrits au budget implique la réfection de la piste par la construction d'un fond de forme solide. Par ailleurs et dans l'intervalle, la Ville attend une réponse du prestataire de production de froid quant aux pannes survenues durant la saison afin de résoudre les problèmes avant la prochaine saison et par conséquent la signature de la réception d'ouvrage qui libérera, condition sine qua non, l'acompte final.

Dans une vision plus générale, à court et moyen terme, en raison des hausses des moyennes de températures et le très fort rayonnement sur la surface de glace pouvant atteindre plus de 25 degrés à certains moments de la journée (!) ces dernières saisons, un montant d'étude pour la pose d'un toit sur la surface de glace à l'instar d'autres patinoires de plaine en Suisse sera proposé dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification financière. Il n'est pour l'heure pas possible de communiquer un chiffre sur ce montant nécessaire et sur lequel le dicastère Bâtiments & Construction planchera prochainement.

Dans sa vision à long terme, tenant compte du projet de liaison plaine-montagne et des changements climatiques, la Ville a débuté un questionnement quant à la localisation du jardin des neiges. D'ici-là, ces deux installations - patinoire et jardin des neiges - étant intimement liées par l'apport de neiges au jardin provenant du rejet de la surfaceuse à glace, la pérennité à moyen terme doit être maintenue.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement			233

Question 22

Pourquoi la candidature Sion2026 figure encore dans les comptes de la ville. Reste-t-il encore des amortissements à payer ?

Réponse

La page 233 mentionne, entre autre et pour mémoire, les montants engagés et reçus en 2018.

La participation communale à la candidature Sion 2026 est amortie, via le compte de fonctionnement, à un taux d'amortissement de 25%.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement	900.390		165

Question 23

**Nous observons une augmentation de 120'000.-. A quoi correspond ce montant ?
Pouvons-nous avoir le détail ?**

Réponse

Il s'agit de l'augmentation des prestations internes de la Voirie municipale relatives aux manifestations sportives, jeunesse et loisirs. Il a été tenu compte de cette

augmentation puisque le montant de cette rubrique a été augmenté de Fr. 100'000.- au budget 2020.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	907.301		169

Question 24

Est-ce qu'il y a eu une augmentation du nombre de postes ? Nous avons constaté une augmentation de 53'000.-.

Réponse

Non, il n'y a pas d'augmentation de poste, les offres et fréquentations ont augmenté, notamment en lien avec le Tipi Terrain d'Aventure, les Sédun'estivales et l'accompagnement général, et par conséquent le recours à des heures de moniteurs ou stagiaires.

Document de travail à l'usage du Conseil général